

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 11/06/2021 

ID : 036-283600138-20210602-AG_39_2021-AR

Arrêté n° AG-39-2021 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement de grade pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, session 2021

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
Vu l'arrêté n° AG-67-2020 du 12 août 2020 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement de grade pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, session 2021,
Vu l'arrêté n° AG-101-2020 du 21 décembre 2020 portant formation du jury de l'examen professionnel susvisé,
Vu l'arrêté n° AG-102-2020 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel susmentionné,
Vu l'arrêté n° AG-16-2021 portant désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement de grade pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, session 2021,
Vu l'arrêté n° AG-18-2021 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel susvisé,
Vu l'arrêté n° AG-29-2021 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel susmentionné,
Vu l'arrêté n° AG-34-2021 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'avancement de grade pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, session 2021,

Vu l'arrêté n° AG-35-2021 désignant des examinateurs supplémentaires pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susmentionné,

Vu la réunion du jury en date du 2 juin 2021 arrêtant la liste définitive des candidats admis à l'examen professionnel susvisé,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: Sont inscrits sur la liste d'admission établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, par ordre alphabétique conformément à l'article 44 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe, Session 2021, les lauréats figurant sur la liste jointe en annexe.

Article 2 : La liste d'admission prendra effet à compter du 14 juin 2021.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 2 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021 
ID : 036-283600138-20210602-AG_39_2021-AR

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE,

Xavier ELBAZ

Annexe à l'arrêté n° AG-39-2021 du 2 juin 2021

Examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

Session 2021

Liste des candidats admis

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom de naissance</u>	<u>Adresse</u>	<u>Ville</u>
ANTIGNY-BAILLY	Aurelie	ANTIGNY		
AVENEL	Emilie			
BAUDIN	Sophie			
BERCEGEAY	Sylvie	GOUVEIA	288 Rue des Barrois	45400 SEMOY
BROSSE	Sébastien	BROSSE		
CADIOU	Elodie	GREAUME		
CAMILLERI	Severine	GROSSIN		
CAPLOT	Elodie	BETHELOT		
CARNA	Estelle			
CHENET	Christine	NAHON		
COLLIOT	Armelle			
CORBRAT	Cécile	CORBRAT		
CREPEY-TRIMBOUR	Marilyn	TRIMBOUR		
CROUZY	Angélique			
DEFOSSEZ	Anais	BONIN		

DOMARADZKI	Sylvie	CZECH		
DUKACZ	Marie-Christine	PALINHAS		
ETCHART	Astrid			
FAURE	Céline	FAURE		
FERRE	Cécile			
FOURCADE	Sandra	FOURCADE		
GRANDJEAN	Adeline	CIDALE		
GUILPAIN	Marlène	GUILPAIN		
HERMANT	Aurélie			
HERVE	Géraldine	TARLEVE		
HOUEL	Vanessa	SUZANNE		
HUET	Stéphanie			
HUNAULT	Nathalie			
JACQUIN	Laurence	ORDON		
KARAKAYA	Eminé			
KURT	Gülsüm	SAGDIC		
LAIGNELET	Mylène	LUDGER	1 rue du Docteur Legouas	45300 BOYNES
LAVILLONNIERE	Annette	LAVILLONNIERE		
LEBEGUE	Anne	LEBEGUE		
LEGER	Sophie	GEORGET		
MAFFUCCI	Blandine	CHARRIER		
MAILLARD	Isabelle	DINTROZ		

MARTINAT	Ludivine	MARTINAT		
MELOT	Sylvette	WALLET		
MÉNARD	Delphine	GRUY	5 hameau de la Fontaine st Maur	28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
MÉRON	Sandrine	MÉRON	16 RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	28500 VERNOUILLET
MIZON	Sylvie	RONZEAU		
MOLENGA	Marion	SKROVEC		
MOREAU	Auréline	MOREAU		
MOULIN	Vanessa	PORNIN		
MOULINS	Séverine	MOULINS		
NURET	Isabelle	OGOULAT IKOGOU		
PACHECO	Lauriane	CAILLET		
PELLÉ	Sylvie			
PLANCHON	Alice			
POMPOUGNAC	Audrey	POMPOUGNAC		
RENAULT	Cindy	PLOUX		
REPAC	Sarah	REPAC		
RODRIGUES	Virginie	CHALOPIN		
SALADIN	Stephanie	SALADIN		
THARMAKULARAJAH	Sinthuja	THARMAKULARAJAH		



LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE,

Xavier ELBAZ

